

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 AVRIL 2009

Séance ordinaire du Conseil Municipal du lundi 20 avril 2009 à 20 H 00, en la salle de la Mairie de Wittisheim, après convocation d'usage légale et mesures de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales en date du 7 avril 2009.

Après la visite de la nouvelle construction de l'école à 19 heures 30, la séance est ouverte par M. le Maire, André KRETZ, qui salue les membres présents pour cette réunion, à savoir : Huguette BARONDEAU, Jean-Marie BECK, Justin FAHRNER, Jean-Blaise FEIST, Martine FRANTZ, Geneviève GROSSHENY, Rachel GRUSSENMEYER, Dominique HEILIGENSTEIN, Christophe KNOBLOCH, Jeannot LOOS, Eric MEMHELD, Joseph MEMHELD, Michaël MULLER, Laurent RINGEISEN, Christian SCHAUNER, Edith SCHWAB, Gilbert SEYLLER et Jean-Michel STIRMEL.

Secrétaire de séance : Edith SCHWAB

Assistantes déléguées au secrétariat : Emilie SCHUTZ et Christiane FRANTZ

### **Ordre du jour :**

1. Adoption du procès verbal de la séance du 30 mars 2009
2. Compte administratif 2008 – Lot Gare 3<sup>ème</sup> tranche
3. Décision modificative
4. Réaménagement intérieur de la mairie : attribution des lots
5. Lotissement Rue de la Forêt
6. Finition de la voirie Rue de l'Ecluse
7. Communauté de Communes – Compétence « Accueils Périscolaires »
8. Subvention au Pétanque Club
9. Subvention à l'association Harmonie Espérance
10. Gestion de la salle polyvalente
11. Location salle polyvalente à une association extérieure
12. Investissements en cours :
  - a. Fourniture d'un abri pour conteneur à poubelles à la salle polyvalente
  - b. Protection incendie des nouveaux locaux de l'école
  - c. Acquisition d'une autolaveuse
13. Pêche au plan d'eau
14. Elections Européennes – Etablissement du bureau de vote
15. Dissolution du Consistoire de Sainte Marie aux Mines et rattachement de sa circonscription à celle du consistoire de Strasbourg
16. Divers
  - a. Droit de préemption

### **1. Approbation et signature du PV du 30 mars 2009**

Aucun commentaire ni remarque n'ayant été formulé à l'issue de la transmission du Procès Verbal de la séance du 30 mars 2009, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **2. Compte administratif 2008 – Lot Gare 3<sup>ème</sup> tranche**

En 2008, l'excédent de fonctionnement du lotissement de la Gare a été reversé au compte 002– Résultat de fonctionnement reporté, du budget 2008 de la commune.

Il convient par conséquent d'approuver le compte administratif 2008 du lotissement de la Gare qui présente une dépense de fonctionnement de 253 926,20 €.

La dépense de fonctionnement est inscrite au compte 6522 – Reversement de l'excédent des budgets annexes pour 253 926,20 €, permettant par le reversement à la commune de solder les comptes.

*Il est proposé de clôturer le budget annexe dès les écritures de solde passées :*

« Le conseil municipal,

Considérant que l'ensemble des écritures comptables et budgétaires se rapportant au budget annexe « lotissement de la gare – 3<sup>ème</sup> tranche » ont été passées et décrites dans la comptabilité du budget annexe créé spécifiquement pour cette opération de lotissement ;

Décide de clore le budget annexe de lotissement dénommé « Lotissement de la gare – 3<sup>ème</sup> tranche »,

Donne au Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération. »

Adopté.

### **3. Décision modificative**

Il convient de prendre la Décision Modificative suivante :

Opération 648 (raccordement salle polyvalente au réseau assainissement), C/2031 - 900 €

Opération 647 (travaux de voirie Rue Etang, Roseaux et Presbytère), C/2152 + 900 €

Il est proposé de procéder aux écritures nécessaires.

Adopté.

### **4. Réaménagement intérieur de la mairie : attribution des lots**

Il s'agit d'attribuer le marché de travaux du réaménagement intérieur de la mairie. La consultation des entreprises en appel d'offre ouvert à été lancée le jeudi 19 mars 2009 et publiée dans les DNA et l'ALSACE.

Les critères retenus pour cette consultation étaient le prix (45%), les références (40%) et le respect des délais (15%). La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 15 avril 2009, pour procéder à l'ouverture des plis et au classement des offres soumises à l'architecte pour analyse.

En conséquence, il est proposé d'attribuer le marché comme suit :

	Type de travaux	Entreprise retenue	Montant des travaux HT
<b>Lot 1</b>	GROS OEUVRE	ZENNA SARL - Kientzheim	2 836,92 €
<b>Lot 2</b>	SANITAIRE/CHAUFFAGE	PRO SANIT- Sélestat	4 854,00 €
<b>Lot 3</b>	ELECTRICITE	Electricité HERBRECH - Sélestat	3 474, 00 €
<b>Lot 4</b>	PLATRERIE	OLRY Cloisons - TURCKHEIM	2 169, 71 €
<b>Lot 5</b>	REVETEMENTS DE SOLS	JEHU & Cie - HOENHEIM	4 404, 25 €
<b>Lot 6</b>	PEINTURE INTERIEURE	SARL DG Peintures - Marckolsheim	4 091,97 €
Total en € HT			21 830, 85 €

Adopté à l'unanimité.

Dans le cadre de ces travaux, trois propositions ont été sollicitées pour la climatisation :

- ETS HUSSER DE Illhausern : pour un montant de 8 269, 50 € HT soit 9 890, 32 € TTC.
- Air Climatisé Méditerranéen : 9 909, 25 € HT soit 11 851, 46 € TTC.
- Electro System: 8 720, 32 € HT soit 10 429, 50 € TTC.

Le coût de cette installation est jugé trop élevé, par conséquent, les membres du Conseil Municipal décident de ne pas donner suite à ces propositions.

Adopté.

D'autres solutions sont évoquées : pose d'un store extérieur ou installation d'une climatisation mobile, solutions moins coûteuses pouvant être mises en place ultérieurement.

### **Informatique :**

Enfin, les travaux informatiques (déménagement des postes informatiques avant et après déménagement, isolation du serveur et des autres éléments dans une baie correspondante, câblage des nouveaux locaux, installation des points d'accès WIFI, ordinateur portable et vidéoprojecteur...) ont été confiés à la société MIDWAY, après négociation et réunion de d'explication, pour un montant de 8 103,72 € HT soit 9 692,25 € TTC (OP 220, C/2183). La société RBS a fait une offre d'un montant de 10 799,50 € HT, jugée trop onéreuse.

Adopté.

### **5. Lotissement Rue de la Forêt**

Concernant la viabilisation des terrains Rue de la Forêt, des devis ont été sollicités :

- ErDF pour le raccordement à l'électricité (1203,37 € TTC)
- France Télécom pour les réseaux téléphoniques
- Communauté de Communes pour les réseaux d'assainissement (3036,30 € TTC)
- Syndicat des Eaux pour les réseaux eau potable, prix non communiqué à ce jour.

Selon le devis de raccordement au réseau eau potable, des compléments d'informations seront demandés auprès des entreprises ayant déjà fait une offre pour la voirie. Il est proposé d'autoriser le Maire à signer le marché de travaux de voirie, lorsque les offres de prix complémentaires auront été faites.

Adopté

## **6. Finition de la voirie Rue de l'Ecluse**

Dans la zone artisanale, les travaux de voirie ne sont pas achevés à certains endroits car il y avait encore des constructions en cours. Récemment, l'un des propriétaires a fait poser un fil d'eau sur la limite de propriété, sans autorisation du Maire et sans demande formalisée concernant les niveaux. Par conséquent, il revient à la commune d'achever rapidement les travaux de voirie pour rétablir ce problème de niveau. Il est proposé de choisir l'entreprise BEREST en tant que maître d'œuvre, qui a déjà réalisé la première partie des travaux de voirie dans cette rue. Il convient d'autoriser le Maire à signer le marché de mission de maîtrise d'œuvre avec BEREST pour achever ces travaux de voirie dans la rue de l'Ecluse.

Adopté.

## **7. Communauté de Communes – Compétence « Accueils Péricolaires »**

### **M. le Maire expose au Conseil :**

La Communauté de Communes, lors de sa création, s'est dotée de diverses compétences, dont des optionnelles, relatives à la politique du logement et du cadre de vie [article 1<sup>er</sup>, II), 2)].

Or, il s'avère que, compte tenu du projet d'accueils périscolaires actuellement en cours sur le secteur de la CCGR, il convient, afin que la CCGR puisse exercer cette prérogative, qu'elle se dote de la compétence s'y rapportant.

C'est en séance du 24 mars dernier que les délégués se sont prononcés sur cette modification de compétences.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de compléter la rédaction des statuts de la Communauté de Communes pour l'objet concerné, sous la rubrique « Politique du logement et du cadre de vie », en vue de permettre à la Communauté de Communes du Grand Ried d'exercer la compétence pour les activités périscolaires.

### **Le Conseil Municipal,**

#### **VU**

le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-17, L5211-20 et L5214-16 ;

#### **VU**

la délibération de la Communauté de Communes du Grand Ried en date du 24 mars 2009 formalisant la décision de modifier ses compétences selon exposé ci-dessus ;

#### **CONSIDERANT**

l'intérêt communautaire de cette modification ;

Après en avoir délibéré ;

**- APPROUVE la modification des statuts de la Communauté ainsi qu'il suit :**

**Chapitre :** «Compétences optionnelles»

**Paragraphe :** «Politique du logement et du cadre de vie»

## **Alinéa supplémentaire :**

Gérer et exploiter les accueils périscolaires.

Mise en place d'une politique d'activités périscolaires par l'organisation des services et la prise en charge des dépenses y afférentes ; ces activités s'exercent dans le cadre d'un projet éducatif global. Les investissements relatifs aux constructions des structures d'accueil restent à la charge des communes et sous leur maîtrise d'ouvrage.

Adopté par 19 voix pour.

### **8. Subvention au Pétanque Club**

Une ligne téléphonique a été installée au local du Club de Pétanque. Il est proposé de verser une subvention de 110 € au Club de Pétanque pour la prise en charge des frais branchement et de mise en service. Adopté.

### **9. Subvention à l'association de musique Harmonie Espérance**

L'association de musique Harmonie Espérance sollicite une subvention de 500 € de la Commune pour l'achat de vestes et de polos.

Le plan de financement se présente ainsi :

DEPENSES	RECETTES
Devis joint : Sté COLOSAL : 1792,73 €	Subvention Conseil Général : 750 € Subvention Commune : 500 € Subvention CCM Ried Centre Alsace : 300 € Reste à charge Musique Espérance : 242,73 € <b>TOTAL : 1792,73 €</b>

Justin FAHRNER, en tant que secrétaire de l'association ne participe pas au vote.

Adopté par 18 voix pour.

### **10. Gestion de la salle polyvalente**

En raison de désagréments survenus suite à la location de la salle polyvalente : tables et chaises pas rangées, cuisine non nettoyée, déchets (trop) abondants...il est proposé :

- d'augmenter le tarif de location de la salle polyvalente pour les gens de l'extérieur, de passer de 450 € à 600 €.
- De demander **à tous (sauf les associations)** un chèque de caution de 500 € qui sera restitué au moment de la remise des clés et de l'état des lieux contradictoire, après location.

Ces mesures permettront d'inciter les locataires à davantage de respect. Cette délibération prend effet au 21.04.2009, pour les nouveaux contrats.

Adopté.

### **11. Location salle polyvalente à une association extérieure**

L'association « IM Pro du Ried » organise une fête à la salle polyvalente de Wittisheim le 24 octobre 2009. Les bénéfices de la soirée seront entièrement reversés à l'association. Il est proposé par conséquent de leur faire une remise exceptionnelle pour le prix de la location de la salle, soit 300 €.

Adopté.

## **12. Investissements en cours**

### **b. Fourniture d'un abri pour conteneur à poubelles à la salle polyvalente**

Suite à la mise en place des nouveaux dispositifs de collecte par le SMICTOM d'Alsace Centrale, il convient de protéger et isoler les bacs de la salle polyvalente dans un local.

Il est proposé de retenir l'offre de la société WUNSCHTEL de Châtenois d'un montant de 1 608,52 € HT soit 1 923,78 € TTC qui fournira les matériaux. La dépense sera imputée sur l'opération 50, C/21134. La construction du local sera faire en régie. Il est proposé d'isoler le local en raison des risques existants (mégots de cigarette mal éteints pouvant provoquer des incendies...) et de le bâtir en bois ou en tôle, faire un vrai local plutôt qu'un enclos grillagé. Un devis complémentaire sera sollicité auprès de la société WUNSCHTEL et la commission voirie se rendra sur place pour décider de l'emplacement.

Adopté.

### **c. Protection incendie des nouveaux locaux de l'école**

Le chantier de l'école touche à sa fin et il convient de revoir tout le dispositif des bâtiments en matière de sécurité/incendie, notamment pour la signalétique et les extincteurs.

Il est proposé d'accepter l'offre de KLEIN PROTECTION INCENDIE d'un montant de 550,95 € HT soit 658,94 € TTC. (OP 54, C/21568)

Adopté.

### **d. Acquisition d'une autolaveuse**

Des devis ont été sollicités pour le remplacement de l'autolaveuse de la salle polyvalente. Il est proposé l'acquisition d'une autolaveuse à câble auprès de la société la mieux disante, la société Wadis d'un montant de 2 665,88 € TTC. D'autre part, une seconde autolaveuse est nécessaire pour le nettoyage des locaux des deux nouvelles salles de classe et de la maternelle. Par conséquent, il est proposé d'acquérir deux autolaveuses auprès de la société WADIS pour un montant de 4 380 € HT soit 5 238,48 € TTC.

Adopté.

## **13. Pêche au plan d'eau**

Suite à une rencontre avec le gestionnaire du plan d'eau, le Maire propose de supprimer la pêche au plan d'eau. En effet, lorsqu'il y a trop de monde, les conditions ne sont pas idéales pour la pêche et les jours de mauvais temps, le plan d'eau n'est pas ouvert. Adopté.

## **14. Elections Européennes – Etablissement du bureau de vote**

Les élections européennes auront lieu le 7 juin 2009. Le Bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 18 heures. La présence de tous les conseillers est souhaitée pour le dépouillement.

Le bureau de vote est fixé comme suit :

<b>8 h 00 à 10 h 00</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Mme Geneviève GROSSHENY</li><li>2. Mme Martine FRANTZ</li><li>3. M. Christian SCHAUNER</li><li>4. Mme Rachel GRUSSENMEYER</li></ol>
<b>10h 00 à 12 h 00</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. M. Jean-Blaise FEIST</li><li>2. Mme Edith SCHWAB</li><li>3. M. Laurent RINGEISEN</li><li>4. M. Joseph MEMHELD</li></ol>
<b>12 h 00 à 14 h 00</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. M. Jeannot LOOS (jusqu'à 15 H)</li><li>2. Mme Huguette BARONDEAU</li><li>3. M. Eric MEMHELD</li><li>4. M. Jean-Michel STIRMEL</li></ol>

<b>14 h 00 à 16 h 00</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. M. Jean-Marie BECK</li> <li>2. Mme Edith SCHWAB</li> <li>3. M. Justin FAHRNER</li> <li>4. M. Gilbert SEYLLER (à 15 H)</li> </ol>
<b>16 h 00 à 18 h 00</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. M. Gilbert SEYLLER</li> <li>2. M. Justin FAHRNER</li> <li>3. M. Michael MULLER</li> <li>4. M. Dominique HEILIGENSTEIN</li> </ol>

## **15. Dissolution du Consistoire de Sainte Marie aux Mines et rattachement de sa circonscription à celle du consistoire de Strasbourg**

Objet : Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine

Dissolution du Consistoire de Sainte Marie Aux Mines et rattachement de sa circonscription à celle du consistoire de Strasbourg.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le synode de l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine a sollicité, en raison de la diminution du nombre de fidèles, la dissolution du Consistoire de Sainte-Marie-Aux-Mines et le rattachement de sa circonscription à celle du Consistoire de Strasbourg. Le Consistoire de Sainte-Marie-Aux-Mines comprend toutes les communes du canton d'Andolsheim et de l'arrondissement de Ribeauvillé ainsi que la paroisse de Sainte-Marie-Aux-Mines. Le Consistoire de Strasbourg englobe la ville de Strasbourg ainsi que toutes les communes des arrondissements de Molsheim, de Sélestat-Erstein, de Saverne et celles des cantons de Hochfelden, Schiltigheim et Truchtersheim, ainsi que les paroisses de Strasbourg, Altwiller, Diedendorf, Hohwald, Cosswiller, Rauwiller et Villé-Climont.

Les assemblées consistoriales des deux consistoires concernés ont donné leur accord à cette modification de circonscription. Sur le plan patrimonial, il est précisé que le Consistoire de Sainte-Marie-Aux-Mines ne possède ni actif, ni passif.

En application de l'article L. 2541-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'avis du Conseil Municipal de toutes les communes appartenant à ces circonscriptions culturelles doit être recueilli. Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur ces changements de circonscriptions affectant l'Eglise réformée d'Alsace et de Lorraine.

Après avoir pris connaissance du rapport du maire sur les modifications de circonscriptions culturelles projetées dans l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la dissolution du consistoire réformé de Sainte-Marie-Aux-Mines et au rattachement de sa circonscription et de la paroisse de Sainte-Marie-Aux-Mines au consistoire réformé de Strasbourg.

## **16. Divers**

### **a. Droit de préemption**

La Commune n'a pas fait valoir le droit de préemption lors de la transaction suivante :

- De M. Michel NERROU à M. Lionel BREYER, pour l'habitation située section 30, parcelle 340/174, 22 Rue de Bergheim et d'une superficie de 6,08 ares.

## **b. Soirée jumelage à Rheinhausen**

Le Maire rappelle que la soirée de jumelage aura lieu le 9 mai 2009 et qu'il est impératif de s'inscrire rapidement en mairie.

Il est proposé d'offrir en cadeau un cadre photo de Wittisheim, prise en vue aérienne par Dominique BRENOT, photographe établi à Muttersholtz, et qui représente les principaux bâtiments communaux.

**L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 heures 15.**

La Secrétaire de séance,  
Edith SCHWAB.

Le Maire,  
André KRETZ.